



BILATERALES I

Introduction

Après le refus à l'Espace Economique Européen (EEE) le 6 décembre 1992, le Conseil fédéral a tenté de négocier un accès plus facile pour les entreprises locales sur le marché unique européen à travers des négociations avec l'UE. Les accords conclus suite à ces négociations sont appelés Bilatérales I. Au cours des négociations, l'UE a insisté sur le fait que les différents accords devaient être traités en parallèle. Ainsi, aucun accord ne peut être négocié et signé individuellement; ils ne pourront pas non plus être résiliés individuellement (clause-guillotine). Le paquet d'accords bilatéraux I a été adopté en 2000 par une grande majorité des électeurs (67,2%). Il comprend sept accords qui sont tous entrés en vigueur le 1er juin 2002. Malgré les progrès économiques et sociaux que les Bilatérales I ont apporté, elles sont actuellement menacées. L'adoption de l'initiative «contre l'immigration de masse» (MEI) n'est pas compatible avec l'accord de libre circulation des personnes, menace la coopération dans le domaine de la recherche et pourrait entraîner la résiliation de l'ensemble des accords bilatéraux I.

Libre circulation des personnes

La libre circulation des personnes est l'une des quatre libertés fondamentales de l'UE et est indispensable au bon fonctionnement du marché unique. Avec l'accord sur la libre circulation (ALCP), la Suisse s'engage à ouvrir son marché du travail et élargit progressivement cette ouverture aux nouveaux membres de l'UE. La libre circulation vaut également à l'inverse: avec l'ALCP, les Suisses ont la possibilité de se rendre dans le pays européen de leur choix et de travailler là où ils sont le plus nécessaires. Pendant la période de transition vers la libre circulation pleine et entière, la Suisse peut limiter l'immigration avec des clauses de sauvegarde. C'est le cas pour la Bulgarie et la Roumanie jusqu'à fin mai 2019. Afin de minimiser l'impact de cet accord sur les travailleurs suisses, des mesures d'accompagnement ont été introduites. Cependant, l'adoption de la MEI remet l'accord sur la libre circulation

des personnes en question, l'introduction de contingents pour les travailleurs étrangers étant contraire à cet accord. Récemment, le Conseil fédéral a présenté une proposition de mise en œuvre de l'initiative. Celle-ci prévoit l'introduction d'une clause de sauvegarde unilatérale, ce qui signifie une rupture des accords bilatéraux I. En effet, si la libre circulation des personnes venait à être résiliée, c'est l'entier des accords bilatéraux I qui seraient rompus en raison de la clause-guillotine.

Recherche

La promotion du progrès scientifique et technique est un objectif à la fois de l'UE et de la Suisse. En signant les Bilatérales I, la Suisse a obtenu l'accès à des projets de recherche européens. En retour, elle s'est montrée prête à soutenir ces projets avec des contributions financières. Avec l'adoption de la MEI, la coopération en matière de recherche entre la Suisse et l'UE est devenue plus difficile. Le Conseil fédéral n'ayant pas ratifié l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie après l'adoption de la MEI, l'UE a suspendu la poursuite de la participation de la Suisse dans divers projets de recherche, ce qui a contraint le Conseil fédéral à mettre en place des solutions de transitions.¹ Les programmes de recherche et l'innovation en Suisse sont cruciaux. Les enquêtes montrent que plus de 70% des projets de recherche n'auraient pas pu être réalisés sans les accords avec l'UE.²

Obstacles techniques

La Suisse a réalisé une simplification de l'approbation des produits dans le cadre du traité sur les obstacles techniques au commerce. La reconnaissance mutuelle des principaux produits entre la Suisse et l'UE est incluse dans l'accord, ce qui conduit les entreprises à de grandes économies, puisqu'un produit ne doit être vérifié que d'un côté. Une rupture de ce traité entraînerait des coûts élevés pour les entreprises suisses et aurait des con-

¹Un bon exemple de ceci est le programme d'éducation et de recherche Erasmus +. Suite à l'adoption de l'initiative « contre l'immigration de masse », l'UE a interdit la Suisse de participer à ce programme jusqu'à nouvel ordre.

²Voir: Confédération helvétique, Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, Effets de la participation de la Suisse au 7e programme-cadre de recherche européen, www.sbf.admin.ch/impakt-fr, consulté le 22.02.2016.



séquences importantes pour l'économie suisse.

Marchés publics

Pour les contrats ou les constructions selon les règles de l'OMC, l'obligation des appels d'offres a été étendue aux municipalités et communes. Parmi les contrats importants, on compte les projets concernant les transports en commun, la route, l'infrastructure d'énergie ou de nouveaux systèmes logiciels, le facteur décisif étant le coût élevé de chaque projet. Avec cet accord, les signataires attendent davantage de transparence et de concurrence. La compétition pour les grands projets conduit finalement à une réduction des recettes fiscales qui doivent être dépensés sur le projet.

Agriculture

Les droits de douane sur divers produits tels que le fromage, les fruits et légumes, l'horticulture, la viande et le vin ont été levés et les barrières non-tarifaires (soit les divers règlements sur les produits et les conditions d'admission) ont été réduites. Dans le domaine de l'agriculture, l'UE est le principal partenaire commercial de la Suisse. À l'heure actuelle, l'UE a réformé sa politique agricole commune (PAC). La protection de l'environnement et la durabilité ont désormais une plus grande importance, ce qui conduira à des normes de production plus élevées et donc de plus grandes opportunités pour l'industrie suisse d'exportation. Se tenir à l'écart de ces développements serait très grave pour l'agriculture suisse.³

Transports terrestres

Avec l'accord concernant le transport terrestre, la Suisse a libéralisé le transport routier et ferroviaire. En retour, l'industrie européenne des transports contribue avec la redevance poids lourds proportionnelle aux prestations RPLP au financement de grands projets comme le Lötschberg et le Gotthard. La politique suisse de transport de marchandises continuera donc sa politique de transfert vers le rail, comme cela a été ancré dans la Constitution avec l'initiative de protection des Alpes.

³Voir: Impacts de la PAC en Suisse, www.landwirtschaft.ch, sur <https://www.agriculture.ch/info/volet-international/union-europeenne/suisse-ue/>, consulté le 11.04.2016.

Transport aérien

Grâce à l'octroi des droits de trafic et à l'interdiction de toute discrimination, les compagnies suisses sont, à quelques détails près, mises sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes européennes. Ainsi, l'utilisation des appareils peut être améliorée, ce qui conduit également à une réduction des coûts de production.

Conclusion

La vue d'ensemble sur la Bilatérales I montre que le traité affecte de manière décisive les relations entre la Suisse et l'UE. De nombreux secteurs de l'économie, mais aussi l'agriculture et la recherche profitent des Bilatérales I dans une large mesure. La concurrence accrue qui en a découlé a conduit à des réductions de coûts dans des secteurs clés de l'économie, comme par exemple dans les marchés publics. Suisse ne peut s'autoriser aucun faux pas - sous la forme d'une clause de sauvegarde unilatérale dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » par exemple. On ne peut pas jouer avec le feu avec les bilatérales, car en cas de violation d'un accord unique, tous les sept accords seraient résiliés en raison de la clause-guillotine. La fin des accords bilatéraux renverrait la Suisse vingt ans en arrière sur les questions économiques et la séparerait du marché européen. Le Nomes appelle à une gestion plus objective et plus intelligente des Bilatérales I. L'intégration économique de la Suisse dans l'UE est absolument cruciale.